

Soutenance de thèse de Alain-Jacques Czouz-Tornare

Les troupes suisses capitulées et les relations franco-helvétiques à la fin du XVIIIe siècle

Éveline Maradan et Georges Andrey



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/1778>

DOI : 10.4000/ahrf.1778

ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2000

Pagination : 121-130

ISBN : 175 pages

ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Éveline Maradan et Georges Andrey, « Les troupes suisses capitulées et les relations franco-helvétiques à la fin du XVIIIe siècle », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 321 | juillet-septembre 2000, mis en ligne le 21 février 2006, consulté le 23 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/1778> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.1778>

Ce document a été généré automatiquement le 23 avril 2022.

Tous droits réservés

Soutenance de thèse de Alain-Jacques Czouz-Tornare

Les troupes suisses capitulées et les relations franco-helvétiques à la fin du XVIIIe siècle

Éveline Maradan et Georges Andrey

- 1 Le 22 juin 1996, Alain-Jacques Czouz-Tornare soutenait en Sorbonne une thèse de doctorat sur : « Les troupes suisses capitulées et les relations franco-helvétiques à la fin du XVIIIe siècle » qui lui valut la mention « très honorable accompagnée des félicitations du jury à l'unanimité » et de recevoir deux ans plus tard, le 10 octobre 1998, le prix d'encouragement 1998 de l'Association suisse d'histoire et de sciences militaires.
- 2 Français de naissance et Helvète par sa mère, il était prédestiné en quelque sorte à étudier les rapports entre les deux peuples. Le chercheur n'a pas hésité à empoigner les événements et à les revisiter, nous donnant ainsi un éclairage nouveau sur des événements que nous pensions archi connus. Pour parvenir à ses fins, l'historien a dépouillé un bon millier d'ouvrages et s'est rendu dans quatre-vingts dépôts d'archives et de bibliothèques, tant en France qu'en Suisse ou en Allemagne. C'est ainsi qu'il doit être un des rares chercheurs français à avoir compulsé les archives relatives à la Révolution qui se trouvent à Landau et Sarrelouis, villes françaises jusqu'en 1815.
- 3 Dans cette thèse vivante et neuve, ce spécialiste de la Révolution du point de vue helvétique se situe en marge des deux courants dominants de l'historiographie suisse : d'un côté une tradition d'inspiration patriotique qui tend à idéaliser le service militaire des Suisses en France, et de l'autre un point de vue radical inspiré au XXe siècle par l'école des Annales et ravalant ce service au rang d'un mercenariat. Le *Fremdienst*, comme on le nomme en Suisse, a fait l'objet, au pays de la modération et de la neutralité, d'une lutte sans merci entre les auteurs de ces différentes obédiences qui aboutit à une forme de *Damnatio Memoriae*. Pour ces deux tendances, le service étranger illustre l'état de dépendance de la Suisse à l'égard de l'étranger et de la tutelle de la France dont le roi fonctionnait en Suisse comme une sorte de principe unificateur tacite. Cette étude met en exergue les contrastes et les déséquilibres du tissage cantonal

d'une Suisse généreusement présentée d'ordinaire comme le produit d'une volonté, une *Willensnation*. La France assurait un minimum de cohésion interne dans la Confédération et ce, dans les limites naturelles... de ses intérêts. Qu'elle fût royale, républicaine ou impériale, la France sut éviter la dislocation et le renforcement de la Suisse qu'elle maintint sous une tutelle plus ou moins visible. Le service de France en est la forme la plus emblématique, spectaculaire et efficace. Bien avant que Napoléon Bonaparte ne s'en arroge le titre, les rois de France exerçaient le rôle de Médiateur au sein de la Confédération. Le Corps helvétique était sous l'Ancien Régime à peine un État de droit et ne disposait d'aucune unité. Il s'agissait selon Czouz-Tornare d'une *Nation de l'extérieur*, c'est-à-dire une construction hétéroclite voulue et entretenue par les grandes puissances, en particulier la France qui, plus que tout autre, avait intérêt pour des raisons géopolitiques à ménager l'existence d'une Suisse au cœur de l'Europe. Le service de France fut une manière efficace de garantir le bon fonctionnement de l'alliance perpétuelle conclue en 1516, garante elle-même de l'existence de la Suisse. Ces traités rédigés en chapitres, d'où leur nom de capitulations militaires, étayaient cette délicate et subtile construction qu'était l'Alliance unissant les Cantons au Roi Très Chrétien. Ils en étaient pour chacune des parties contractantes l'assurance tous risques. Cette thèse démontre clairement que le service capitulé fut une entreprise militaro-diplomatique visant du point de vue français à neutraliser les Suisses, à récupérer leurs forces combattantes, à favoriser les échanges commerciaux puis à endiguer le décollage économique des cantons, et subsidiairement, au XVIII^e siècle en tous les cas, à fournir au roi de quoi tenir en respect ses propres sujets.

- 4 Ces constats sont particulièrement gênants pour des gardiens de la mémoire historique comme le furent longtemps les historiens suisses. C'est ainsi que le déficit de la recherche dans le domaine des relations franco-helvétiques a durablement hypothéqué et faussé notre perception de la période en ne nous fournissant pas de points de repères fiables. De plus, par le biais insolite des rapports militaires franco-suisses, l'inclassable chercheur nous fournit un éclairage original sur de grands moments de la Révolution française
- 5 Parti de l'exemple fribourgeois dans son D.E.A., Czouz-Tornare a entrepris, dans un style alerte, suggestif et vindicatif à l'occasion, d'embrasser l'ensemble de la Confédération dans cette thèse, en insistant sur les thèmes qui n'avaient pas été traités, notamment par MM. Philippe Gern qui avait travaillé sur le renouvellement de l'Alliance en 1777 et Germain Hausmann qui avait réalisé une étude sociologique des régiments (1). La première partie de la thèse est consacrée aux fondements de la coopération militaire ; la seconde montre la fidélité helvétique à l'épreuve de la Révolution française de 1789 à 1792 ; la troisième partie, la plus développée, met l'accent sur la nature équivoque de la présence suisse dans la France révolutionnaire : cette « armée dans l'armée », pour reprendre la formule d'André Corvisier, fut en somme une cible mobilisatrice de choix.
- 6 À la veille de la Révolution de 1789, pas moins de quatorze mille Suisses servaient le roi de France au titre des conventions passées avec les cantons en vertu de l'alliance perpétuelle. Ces soldats d'élite ne sont donc pas de vulgaires mercenaires, puisque leur traitement et leur utilisation étaient strictement codifiés. Les Suisses servaient comme alliés. Cette caractéristique de la présence suisse en France dicta en maintes occasions le comportement de ce groupe allogène. Ce paramètre n'a semble-t-il pas été suffisamment pris en compte par une historiographie qui a toujours eu les pires

difficultés à s'extirper de l'histoire hexagonale pour penser les phénomènes dans un cadre différent. L'historiographie française n'a longtemps pas pris en compte les bases sur lesquelles fonctionnait effectivement l'établissement civil et militaire suisse en France, de ses différentes composantes et particularités, des autorités dont il était redevable. Cette thèse s'intéresse ici à une histoire en marge des préoccupations historiques traditionnelles, difficilement assimilable aux schémas courant d'analyse et aux réseaux d'études de l'historiographie franco-française. D'autre part, il faut reconnaître que l'étude de la Suisse, n'entre habituellement, ni dans le cadre des recherches sur l'Europe occidentale ni dans celles sur l'Europe centrale. Que la Suisse ait rarement fait parler d'elle sur la scène internationale au XVIII^e siècle n'induit pas qu'elle est alors un pays sans importance. Et c'est aussi l'histoire de ces efforts des grandes puissances pour que la Suisse ne fasse pas problème qui nous est conté ici.

- 7 L'auteur montre qu'avant même l'éclatement de la Révolution, le service de France avait perdu beaucoup de son attrait, sinon de sa superbe. Aux privilèges battus en brèche s'ajoutaient les difficultés d'un service beaucoup plus contraignant depuis les réformes de Choiseul et un emploi des Suisses à des travaux d'utilité publique, tel l'assèchement des marais en Saintonge aussi peu valorisant que meurtrier. L'Ancien Régime chercha lui-même à réformer en profondeur le service des Suisses en France et la Révolution se contenta de concrétiser des choix antérieurs à 1789. Le service de France chahuté dans les milieux éclairés allait être finalement brisé par la tempête révolutionnaire. La prise du palais des Tuileries, le 10 août 1792, par la foule déferlante de milliers de manifestants, marquera le paroxysme de la crise dans laquelle, au fil des événements, les troupes suisses s'étaient trouvées imbriquées comme prisonnières d'un engrenage infernal. Cette page apparemment bien connue de l'histoire des Suisses fait ici l'objet d'une critique serrée. L'exemple de la journée du 10 août illustre les forces contradictoires qui parcouraient le régiment des gardes-suisses. De fait, la neutralisation réciproque des forces antagonistes explique l'inertie des troupes suisses en maintes occasions. Czouz-Tornare montre, à la lumière de sources parfois entièrement nouvelles ou sous-exploitées, la complexité des tenants et aboutissants du très fameux « Dix-Août » exalté comme on sait dans le Lion de Lucerne.
- 8 Au prix d'une enquête minutieuse et semée d'embûches, Czouz-Tornare rétablit des faits qu'ont occultés les mythes construits de part et d'autre de la frontière autour du rôle joué par les militaires suisses. Car si la prise de la Bastille, l'attaque du palais des Tuileries et les massacres de septembre ont fortement marqué l'imaginaire collectif helvétique, leur caractère spectaculaire a donné lieu à des exagérations et une récupération idéologique que l'historien franco-suisse dénonce dans son étude. Czouz-Tornare démontre que les Suisses perdirent moins de 400 hommes lors du 10 Août et que, si l'état-major ainsi qu'une « septantaine » de gardes, furent sacrifiés sous la pression populaire en septembre, 250 Suisses furent alors sauvés, non pas du fait de quelques âmes charitables mais grâce aux efforts des différentes autorités politiques.
- 9 Comme le précise le rapport de thèse : « Le candidat sait ne pas rester à la surface de l'événement et dégager des conclusions brillantes et pénétrantes. Le cours de la Révolution en sort éclairé d'un jour nouveau. » M. Bodinier estime ainsi « que cette thèse, fruit d'un travail considérable et même impressionnant, apporte de nombreux éclaircissements sur des points controversés, rectifie des erreurs et apporte beaucoup de choses nouvelles sur des questions peu ou mal connues. D'emblée le candidat affiche sa volonté de remettre les choses à leur vraie place en déclarant que toute bonne

histoire est iconoclaste ; il a effectivement la dent dure, mais peut-on le reprocher à qui a raison ? Il a entrepris de réhabiliter le rôle des Suisses dans le processus de la Révolution, qui a été largement sous-estimé jusqu'ici et même oublié dans divers ouvrages consacrés aux relations internationales. On apprend beaucoup sur les relations franco-suisses dans cette thèse. Sont particulièrement bien mis en évidence d'une part le rôle joué par de fortes personnalités comme Rousseau, Marat, Necker ou Clavière, d'autre part l'utilisation qu'on a faite ou qu'on a voulu faire des régiments suisses pendant la Révolution ». Les soldats suisses, cette Bastille dans l'armée royale, apparaissent de façon spectaculaire sur les grands lieux de mémoire de la Révolution. Chaque étape ou presque trouve son lot de guerriers confédérés, de l'affaire Réveillon jusqu'à la guerre de Vendée. Au demeurant, que serait le 14 juillet, si les 32 fusiliers de Salis-Samadé, commandés par le lieutenant de Flüe n'avaient défendu la célèbre citadelle, attaquée par les insurgés emmenés notamment par Pierre-Augustin Hulin, ancien sergent aux gardes-suisses ? Pour le jury, « le chapitre relatif au 14 juillet est une étude comparée des sources tout à fait remarquable. On y voit désormais plus clair dans les origines de l'événement ». M. G. Bodinier a relevé à propos du 14 juillet des corrections apportées à certains récits trop souvent repris et recopiés : « M. Czouz-Tornare démontre que deux soldats suisses seulement ont péri ce jour-là. Il divise par deux le nombre de gardes suisses tués le 10 Août. On apprend aussi que les régiments suisses ont connu des troubles dès le début de la Révolution, chez les officiers comme dans la troupe. À la différence de ce qui se passe dans les régiments français, pourtant, les Suisses répriment sans rechigner les émeutes frumentaires et leurs officiers reprennent le contrôle de la troupe en 1791. » Cependant, dès lors qu'il ne s'agit plus de révolte mais de révolution, les Suisses cherchent à prendre de la distance et découvrent le devoir de réserve. À la fin juin 1789, après la défection des gardes françaises, les quatre régiments suisses appelés à Paris devinrent tout bonnement l'*Ultima ratio regis* de l'Ancien Régime. Habitué à jouer les forces de maintien de l'ordre, les Suisses n'étaient guère prêts à participer sur une large échelle à ce qui risquait de s'apparenter de plus en plus à une guerre civile. Bien placés dans l'entourage de la Cour, les Suisses avaient tôt fait de prendre la mesure de la vulnérabilité du pouvoir pour agir sans la certitude de la victoire. Or, la Cour fut incapable de ramener cette tranquillité dans laquelle les financiers et les hommes d'affaires coulent des jours heureux. L'auteur nous montre également que, paradoxalement, soutenir l'Ancien Régime finissant représentait une aventure dangereuse pour les banquiers genevois, d'où la sympathie manifestée par des Suisses pour la Révolution à ses débuts. Suisses au service du Roi ou au service de la France ? Telle était l'ambiguïté fondamentale. Se souvenant de Louis XIV vassalisant les Suisses autrefois « dompteurs de rois », ceux-ci s'accommodaient de négocier désormais avec un monarque affaibli. Les auxiliaires suisses n'agissaient que dans le cadre d'un cahier des charges restrictif et furent avant tout loyaux envers leurs souverains... en Suisse. Sollicitées de toutes parts, ces troupes étaient en partie inutilisables, comme il apparaît clairement lors des journées d'octobre 1789, ou lors de la fuite de Louis XVI.

- 10 « La situation se détériora quand il apparut clairement que ce groupe allogène, parlant l'allemand ou le patois et disposant d'importants privilèges, telle la franchise religieuse, l'exemption fiscale et une justice particulière, devenait l'instrument chargé de faire respecter des lois qu'il ne reconnaissait pas pour lui-même », écrit Alain-Jacques Czouz-Tornare. Cependant, l'hostilité croissante à l'égard des douze régiments suisses provient surtout du rôle de force de police dans lequel Louis XVI confine ces derniers à

mesure que son autorité se réduit. Il est vrai que la tendance existait déjà sous le règne de son prédécesseur, encouragée en cela par l'emploi fortement réglementé de ces troupes dans le domaine militaire. Elles ne pouvaient être employées dans une guerre offensive contre la maison d'Autriche et l'Espagne notamment ou sur et au-delà des mers et n'avaient donc pas servi depuis la guerre de Sept Ans ! Lorsque débuta le 20 avril 1792 la guerre avec l'Autriche, les Suisses refusèrent, conformément aux instructions reçues de la Diète, d'aller combattre et s'enfermèrent dans les garnisons situées à proximité des frontières. Ces troupes s'étaient donc aguerries comme force de répression. Au début de la Révolution, presque toutes les provinces de France, hormis le Sud-Ouest connaissent les facultés pacificatrices des Suisses. En attendant que la Garde nationale soit opérationnelle, les régiments suisses ont du nord au sud et d'est en ouest préservé les biens et les personnes, tout en assurant le ravitaillement des villes de première importance, la police des marchés, la surveillance des quartiers populaires et en protégeant la mise en place des nouvelles institutions départementales et communales. En 1789-1790, le régiment de Salis-Samadé fut ainsi efficacement employé à l'approvisionnement en grains de Paris, du Havre à Pontoise en passant par Rouen. Certaines villes comme Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, Troyes, Arras, Lille, se disputent la présence rassurante des Suisses afin de maintenir l'état de droit dans leurs murs, tandis que d'autres comme Marseille cherchent leur éloignement. Finalement, les Marseillais désarment et expulsent le régiment d'Ernst à Aix-en-Provence en février 1792. Entourés du prestige de cette victoire, les Marseillais montent à Paris et se heurtent à d'autres Suisses qui, contrairement à leur attente, résisteront.

- 11 Récusant l'hagiographie classique (« Honneur et Fidélité ! ») dominée par des historiens militaires dans la veine du Vaudois Paul de Vallière, le chercheur établit que la célèbre insurrection du régiment de Châteaueux en août 1790 tire son origine dans des motifs essentiellement économiques et fut exploitée politiquement par tous les camps en présence. Il montre par la même occasion que les Suisses n'ont pas été imperméables aux idées révolutionnaires. 1790, l'année des grandes révoltes militaires, fut bien *l'année malheureuse de la fidélité helvétique*. D'autres régiments suisses faillirent se révolter et en juillet 1791, le régiment de Castella aurait pu subir le même sort que Châteaueux, s'il s'était trouvé, comme dans le cas de Nancy, une conjoncture favorable à l'extension des désordres. En 1790, tant la Cour que les patriciens qui gouvernaient une grande partie de la Suisse trouvèrent intérêt à faire un exemple avec Châteaueux pour raffermir leurs positions respectives. Les gouvernants suisses alémaniques firent des francophones les responsables des troubles afin de les isoler sur le plan confédéral, tant on craignait outre-Jura la contagion révolutionnaire par l'intermédiaire des soldats de retour de France. Châteaueux devint ainsi la brebis galeuse, l'exception qui confirme la règle, alors qu'il nous apparaît plutôt ici comme l'arbre qui cache la forêt.
- 12 Par leur présence et leur utilisation, les soldats étrangers en général et suisses en particulier, ont souligné la faiblesse du régime et le transfert de légitimité en cours. En les maintenant dans les antichambres de son pouvoir chancelant, le roi desservit sa propre cause, dans la mesure où ils cristallisaient sur eux la haine du peuple et apportaient une pièce maîtresse au dossier du discrédit du monarque, appelé à ne plus faire confiance qu'en ceux sur qui il ne régnait pas. En participant au raidissement de la monarchie et à la radicalisation de ses adversaires, les Suisses furent paradoxalement plus utiles aux révolutionnaires comme force repoussoir qu'aux contre-révolutionnaires qui ne purent les récupérer. Le chercheur francosuisse a suivi à la

trace les soldats suisses pris dans la tourmente révolutionnaire et contre-révolutionnaire. Catalyseurs de la violence, ils y ont joué un rôle tout en nuances. Les troupes suisses s'en tiennent généralement à une attitude légaliste voire attentiste, malgré les menées et pressions du comte d'Artois, colonel général en titre de ces troupes. Par contre, chaque intervention des soldats suisses eut pour effet de renforcer les positions des forces révolutionnaires. Citons seulement ici les suites de l'affaire de Châteaueux habilement exploitée par les jacobins avec pour point d'orgue la fête des galériens de Châteaueux le 15 avril 1792. L'historien franco-suisse nous montre ici que les Suisses n'étaient pas assez nombreux pour en imposer au peuple mais tenaient une place suffisamment disproportionnée dans l'imaginaire populaire et monarchique, pour pousser à la fois les démocrates et la Cour à la surenchère. Par leur présence, encore plus que par leur attitude supposée ou réelle, ils légitimèrent en quelque sorte le coup d'État jacobin en Provence, puis accréditèrent le danger contre-révolutionnaire à Paris, condition *sine qua non* au renversement brutal des institutions en place. L'emploi des Suisses fut par conséquent contre-productif. Comment des Suisses, au statut encore privilégié, pouvaient-ils légitimement se charger de veiller à l'exécution de lois qui ne s'appliquaient pas à eux ? Difficile à dissimuler en effet, la nature particulièrement équivoque de la présence militaire suisse en France, où chaque nomination d'officier se faisait encore au début 1792 au nom du comte d'Artois, colonel-général en titre des troupes suisses et grisonnes. Non seulement l'institution militaire suisse paraissait aberrante, mais ceux qui y avaient recours se rendaient suspects au passage. Le frère du roi fut empêché de prendre le contrôle des troupes suisses par le Fribourgeois d'Affry, soutenu par les cantons pragmatiques, Zurich en tête. Bâle s'opposa ainsi énergiquement au passage à l'armée des Princes du régiment de Châteaueux qui avait déserté à Bitche, le 24 août 1792. Les colonels propriétaires acquis à la Contre-Révolution ne purent la seconder efficacement, comme le montre clairement l'exemple de Lyon avec le régiment de Sonnenberg en 1790 et celui de la Provence. Cette thèse met en lumière le fait qu'en jouant la carte du retrait des troupes suisses, les frères du roi cherchaient à affaiblir Louis XVI. On assiste alors à une lutte à fronts renversés entre des révolutionnaires tentant de conserver en France des troupes dont ils auraient dû apparemment se débarrasser et des contre-révolutionnaires jouant à la politique du pire.

- 13 Comme le chercheur le résume lui-même : « Militairement encombrant, politiquement non réformable dans l'immédiat, le service de France était diplomatiquement indispensable. C'est par lui que la France contrôlait la Suisse, laquelle, stratégiquement autant qu'économiquement, était vitale pour sa grande voisine. » Comme on le voit cette thèse s'inscrit beaucoup plus dans l'histoire diplomatique que dans l'histoire militaire qui est ici un biais pour appréhender des pans entiers d'histoire laissés en friche. Le service étranger est en effet une des rares possibilités offertes au chercheur de saisir l'ampleur des relations franco-suisses et même d'étudier la Suisse dans son ensemble, en raison de l'hétérogénéité de la Confédération des XIII cantons et de ses alliés. D'un point de vue confédéré l'auteur montre que « derrière le rutilant emblème du soldat suisse au service étranger, valeur sûre de l'imaginaire collectif helvétique, se dissimulent les grandeurs et les misères du pays dont il est issu » ajoutant que, « complètement figés dans des structures archaïques, les cantons suisses, dont les politiques étrangères s'annulaient les unes les autres, suivent les événements sans les rattraper ». Ainsi, le licenciement des troupes suisses préfigure par là même la fin d'une Suisse condamnée à se renouveler et qui s'effondrera lamentablement en 1798.

- 14 Le jury composé de MM. A. Corvisier, G. Bodinier, J. Chagniot et Jean Tulard, s'est plu à voir dans cette analyse le *morceau de bravoure* d'une étude qui, en dépit de quelques lacunes ou de certaines lourdeurs bibliographiques, ne méritait que des éloges. Les membres du jury intervinrent, qui pour relever la tâche ingrate des troupes suisses affectées au maintien de l'ordre comme forces de police, cause d'impopularité, qui pour insister sur le travail décapant de Czouz-Tornare et sa lucidité d'historien libre, affranchi des courants historiographiques traditionnels ou dominants, qui pour justifier la réhabilitation du Soleurois Besenval, commandant effectif de Paris durant les journées cruciales de juin-juillet 1789 et du Fribourgeois méconnu Louis-Auguste-Augustin d'Affry (1713-1793), l'administrateur des troupes suisses. Le premier n'a donc fait qu'exécuter les ordres de modération donnés par le roi et par Broglie s'abstenant de s'engager plus avant pour ne pas compromettre sur le long terme les relations franco-suisse ; le second a constamment agi comme médiateur entre le gouvernement français et les cantons, tout en empêchant les régiments suisses de passer à la Contre-Révolution, préservant ainsi les intérêts suisses en France. Faisant belle figure à mauvais jeu, il se positionna dans un état de non-belligérance, à l'image de son pays d'origine, toujours prêt à courir au secours de la victoire sans se compromettre directement.
- 15 Ce travail jette également une lumière crue sur le pragmatisme dont firent preuve les révolutionnaires, y compris les jacobins, à l'égard de Suisses qui n'étaient pourtant pas au-dessus de tout soupçon ! Il en fallut du temps pour que soit entamé l'immense capital de sympathie dont disposait la patrie de Guillaume Tell laquelle, largement idéalisée, faisait office de référence mythique à des révolutionnaires en mal de points de repères. Contrairement à la vision conventionnelle, la France révolutionnaire n'a pas éliminé promptement le service militaire étranger, cherchant même, jusqu'à la chute de la Monarchie, à renouveler les traités passés avec les cantons suisses. L'auteur démontre ainsi que les révolutionnaires furent beaucoup moins acharnés que leurs adversaires à voir partir les Suisses, essayant jusqu'au dernier moment de renouveler les accords militaires, fermant même les yeux parfois sur les incartades de certains officiers réactionnaires. C'est ainsi que le régiment de Castella, pourtant impliqué dans la fuite du roi, ne fut pas réellement inquiété. On laissa de la sorte survivre un pilier de l'Ancien Régime sous la Révolution, avec par exemple, le code de justice militaire suisse qui resta en vigueur. Le dernier roué vif en France sera ainsi le Genevois Soret en septembre 1790 ! Parce qu'il y avait continuité dans la politique menée à l'égard des Suisses entre l'ancien et le nouveau régime, l'objectif de la Législative, par exemple, fut de redimensionner les différentes composantes du service de France, sans en remettre en cause l'existence. Ainsi, les Français évitèrent de joindre l'inutile (le rappel des troupes suisses et la fin de l'Alliance) au désagréable (leur utilisation contre la France). Preuve en est de la sollicitude française, le licenciement décidé le 20 août 1792 s'est fait avec beaucoup de ménagements compte tenu du contexte et avec beaucoup de lenteur puisque les dernières troupes suisses quittèrent le sol français à la fin octobre 1792. Les cantons qui comptaient le plus eurent droit à un traitement de faveur. Le soin mis au rapatriement, d'abord du régiment bernois au printemps 1792, puis de celui de Zurich en octobre 1792, montre de quels poids pesaient les considérations d'ordre diplomatiques dans les questions militaires franco-suisse à l'époque. Afin de les dissuader de rejoindre les forces coalisées, les Suisses furent ménagés après le 10 août, comme le montrent les précautions prises par les Français lors de l'invasion du périmètre de l'évêché de Bâle non compris dans la neutralité suisse et du traitement de

la question genevoise. Même Robespierre proposa de manière quelque peu prématurée de renouer des liens étroits avec les XIII cantons et leurs alliés.

- 16 « Comment ne pas apprécier le ton de l'ouvrage qui n'hésite pas à s'en prendre à l'historiographie française comme suisse et à apporter des points de vue originaux sur Clavière ou d'Ivernois ? » relève le rapport de thèse. Pour le jury « la thèse est bien écrite, l'expression est à l'image de l'auteur, alerte et pugnace, avec souvent des phrases fortes et de belles formules. Voilà en somme une remarquable enquête menée avec beaucoup de liberté et de sérieux ». Et d'en conclure que Czouz-Tornare « a bien raison de dénoncer les erreurs inspirées par l'esprit de parti et sacralisées par leur répétition ; il lui faudra beaucoup de persévérance pour les éradiquer ».
- 17 Tels sont ainsi les principaux enseignements tirés par Alain-Jacques Czouz-Tornare au terme des 1110 pages et 3645 notes et références que compte cet « ouvrage courageux qui s'en prend à de pieuses légendes » (*dixit* A. Corvisier) et qui fait désormais autorité sur la contribution suisse à la Révolution française.